



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/SC/2007/4  
EUR/07/5068055/4  
14 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ  
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR  
LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT  
ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen  
sur les transports, la santé et l'environnement

Cinquième session  
Genève, 16 et 17 avril 2007  
Point 5 a) i) de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ**

**Rapports sur l'état d'avancement des activités en cours et nouveaux travaux proposés**

**Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé<sup>1</sup>**

Note du secrétariat<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les rapports antérieurs du secrétariat sur la mise au point du Mécanisme, qui peuvent être consultés sur le site Web du PPE-TSE <http://www.thepep.org/en/committee/committee.htm>, sont les suivants:

Documents de base sur le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE n<sup>os</sup> 1 à 10 (sur demande)

ECE/AC.21/2003/2 – EUR/03/5040828/2

ECE/AC.21/2004/3 – EUR/04/5045236/3 et Add.1

ECE/AC.21/2005/3 – EUR/05/5046203/3 et Add.1

ECE/AC.21/2006/3 – EUR/06/THE PEPST/3.

<sup>2</sup> Le présent document a été soumis tardivement pour des raisons techniques.

1. Le Mécanisme d'échange d'informations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) est un portail Web destiné à faciliter l'échange d'informations et de connaissances dans les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement à l'échelle paneuropéenne. Il repose et est aligné sur les domaines et actions prioritaires constituant le cadre dans lequel s'inscrivent le PPE-TSE et son plan de travail tel qu'il a été adopté à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (ECE/AC.21/2002/6 – EUR/02/5040828/6; ECE/AC.21/2002/9 – EUR/02/5040828/9).

La présente note fournit des informations sur les travaux effectués par le Conseil consultatif et le secrétariat durant la phase expérimentale du Mécanisme, conformément aux décisions du Comité directeur. En outre, elle fait état des propositions concernant l'évolution du Mécanisme, aux fins d'examen par le Comité directeur.

2. Le Mécanisme sert à recueillir, diffuser et échanger des informations sur les politiques, la législation, la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine des transports viables, l'accent étant mis tout particulièrement sur les 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC)<sup>3</sup> et sur les pays de l'Europe du Sud-Est (ESE)<sup>4</sup>. Il contient actuellement des informations sur 110 sujets concernant les transports, l'environnement et la santé, priorité étant donnée aux effets des transports sur la santé et sur l'environnement, à l'intégration des politiques, aux transports urbains et à la gestion de la demande de transports, questions que les États membres de la CEE et de l'OMS/Europe ont jugé particulièrement importantes pour la promotion et la mise en place de services de transport viables dans la région paneuropéenne.

3. Le Mécanisme vise avant tout à répondre aux besoins d'informations des décideurs nationaux et locaux ainsi que des responsables de la planification des transports et des spécialistes de la conception, de la diffusion et de la mise en œuvre des politiques de transports viables. C'est un outil pratique qui donne accès à l'information disponible au moyen d'un moteur de recherche spécialisé et d'une arborescence permettant une recherche intuitive par sujet.

4. Les données recueillies, validées, structurées et diffusées par le Mécanisme proviennent principalement des centres de liaison du PPE-TSE et d'autres fournisseurs d'informations dans les États membres de la CEE et de l'OMS/Europe, et sont dans une large mesure conservées et tenues à jour par les organismes qui ont fourni initialement les informations. Les fournisseurs doivent être enregistrés auprès du Mécanisme. Ils comprennent actuellement plus de 250 spécialistes appartenant à des administrations publiques, des autorités intergouvernementales, régionales et locales, des organisations non gouvernementales ainsi que des établissements scientifiques et des instituts de recherche.

5. Le Mécanisme a été établi par le secrétariat en trois phases:

- a) Conception (avril 2003-mars 2004);

---

<sup>3</sup> EOCAC: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

<sup>4</sup> ESE: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie.

- b) Mise en place (avril-décembre 2004);
- c) Phase expérimentale (janvier 2005-décembre 2006).

6. Inauguré officiellement le 6 décembre 2005, le Mécanisme fonctionne en anglais et en russe. Son cadre et le descriptif des sujets traités existent aussi en français. Son adresse électronique est la suivante: <http://www.thepep.org/CHWebSite>.

## **I. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE LA PHASE EXPÉRIMENTALE DU MÉCANISME**

### **A. Phase expérimentale: janvier-décembre 2005**

7. Les activités de la première partie de la phase expérimentale avaient été approuvées par le Comité directeur à sa troisième session (11 et 12 avril 2005)<sup>5</sup>. En mars 2005, tous les centres de liaison nationaux du PPE-TSE se sont vu accorder l'accès au portail du Mécanisme ainsi que le droit de télécharger des informations. Suite à l'enquête effectuée auprès des utilisateurs pour connaître leur opinion sur les aspects opérationnels du Mécanisme et à la réunion spéciale qui s'est tenue avec les utilisateurs intéressés le 13 avril 2005, le secrétariat a apporté diverses modifications au site et à ses structures et a mis au point de nouvelles fonctions. Il a en particulier reconfiguré certaines parties du site Web du Mécanisme pour les rendre plus faciles à utiliser et a intégré un annuaire des sites Web des ministères nationaux s'occupant de l'environnement, des transports et de la santé. Il existe désormais des messages de base donnant un bref descriptif des sujets traités dans la base de données du Mécanisme.

8. En outre, un formulaire d'enregistrement spécial a été mis au point, lequel permet l'enregistrement d'utilisateurs autres que les centres de liaison du PPE-TSE. Le secrétariat s'occupe du traitement et de la validation des demandes d'enregistrement et, en cas de doute, demande l'avis de l'Organe consultatif du Mécanisme.

9. Le secrétariat a également établi deux guides généraux pour aider les utilisateurs à exécuter certaines des opérations automatisées les plus complexes: a) User Guide: Submit a Document; et b) User Guide: My Clearing House. D'autres guides pourraient être rédigés si l'on dotait le Mécanisme de nouvelles fonctions (comme un forum). Le secrétariat fournit également une assistance par courrier électronique aux utilisateurs qui le demandent.

### **B. Phase expérimentale: janvier-décembre 2006**

10. En tenant compte des décisions prises et des orientations données par le Comité directeur à sa quatrième session (10 et 11 avril 2006), le secrétariat a poursuivi ses activités dans le cadre de la phase expérimentale tout au long de 2006, et il a procédé à de nouveaux réglages et à des améliorations des fonctions techniques du Mécanisme<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> ECE/AC.21/2005/13 – EUR/05/5046206/13, par. 12 à 15.

<sup>6</sup> ECE/AC.21/2006/10 - EUR/06/THEPEPST/10, par. 11 à 14.

11. En raison de contraintes financières, le Mécanisme a fonctionné en 2006 en mode «automatique», c'est-à-dire sans l'intervention d'un gestionnaire du contenu, comme prévu initialement, qui aurait joué le rôle d'interface entre les utilisateurs et les fournisseurs d'informations et aurait aidé au téléchargement et au classement des données et des informations. Le secrétariat a uniquement surveillé les opérations automatiques du Mécanisme et a veillé aux validations d'usage (vérification et autorisation) des données et des informations téléchargées régulièrement (généralement une fois par semaine). Il a également téléchargé, dans la mesure du possible, les informations envoyées par courrier ou par courrier électronique.

12. Du point de vue informatique, de gros efforts ont été entrepris en 2006 en vue de déplacer la base de données du Mécanisme vers un nouveau serveur permettant un fonctionnement plus stable et plus rapide. Sur la base des réactions des utilisateurs, on a amélioré les réponses et le fonctionnement du moteur de recherche du Mécanisme, et le système de messagerie automatique pour les fournisseurs d'informations a été restructuré. En outre, les activités régulières de maintenance informatique et de réglage des fonctions du Mécanisme se sont poursuivies, afin surtout d'améliorer les répertoires et les bases de données du Mécanisme et de restaurer les liens «brisés» grâce à un système automatique.

13. De plus, on a élaboré le concept d'un système de panneau d'affichage interactif qui non seulement comprend une fonction simple permettant aux utilisateurs de réagir sur les questions techniques liées au fonctionnement du Mécanisme, mais qui serait également susceptible de devenir un forum électronique interactif. Grâce à cet affichage ou à ce forum, les utilisateurs (enregistrés ou non) pourraient poser des questions sur les sujets traités et sur les informations fournies par le Mécanisme, auxquelles le ou les gestionnaires pourraient répondre directement ou, en cas de questions complexes, faire appel à des spécialistes. Pour cela, il faudrait peut-être diffuser les questions ou les informations d'intérêt général à tous les centres de liaison du PPE-TSE ou à certaines personnes en particulier. Les questions et leurs réponses pourraient alors être affichées sur le site Web à un endroit prévu à cet effet et accessible à tous les utilisateurs. Les travaux de fond pour l'élaboration d'un tel outil interactif et, plus particulièrement son application, nécessitent toutefois qu'un gestionnaire du Mécanisme soit disponible en permanence.

14. On trouvera des informations détaillées sur les ressources financières reçues et utilisées pendant la phase expérimentale du Mécanisme en 2006 dans le document ECE/AC.21/SC/2007/9 - EUR/07/5068055/9.

## **II. EXPLOITATION DU MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS EN 2006**

### **A. Fournisseurs d'informations et documents accessibles par le Mécanisme**

15. À la fin de 2006, 255 personnes étaient autorisées à télécharger des informations vers le Mécanisme, dont 32 de pays de l'EOCAC et 35 de pays de l'ESE.

16. Le Mécanisme permet d'avoir accès à environ 550 documents ou références (y compris les liens vers les sites Web), et environ 1 500 ressources sont indexées dans son moteur de recherche (qui consulte régulièrement le mécanisme «EST goes EAST»). La majorité de ces documents et

références est téléchargée par des ONG et par les secrétariats de l'OMS/Europe et de la CEE. Dans ce dernier cas, le téléchargement s'explique notamment par le fait qu'ils reçoivent souvent des informations intéressantes par courrier électronique ou par d'autres moyens. Le téléchargement est alors attribué aux secrétariats concernés. Rares sont les informations fournies par des pays de l'EOCAC et de l'ESE.

17. Près de 70 % de ces documents ou références sont en anglais, 25 % environ sont en français et moins de 5 % en russe. Ils portent principalement sur les domaines d'activité suivants, par ordre d'importance: transports urbains; effets des transports et gestion de la demande. On n'y trouve que relativement peu d'informations sur les questions intersectorielles. Dans ces domaines, les données recueillies les plus complètes concernent la pollution et le bruit, les transports publics et la répartition des modes de transport. La plupart des documents et des références se rapportent à des sources internationales. On ne dispose encore que de très peu d'informations sur les études, la recherche ou la documentation nationales présentant un intérêt particulier pour les pays de l'EOCAC et de l'ESE. Les centres de liaison du PPE-TSE ont un rôle important à jouer pour combler cette lacune.

## **B. Utilisation et utilisateurs du Mécanisme**

18. Si les données statistiques sur le nombre de personnes qui ont visité le site du Mécanisme ou de pages consultées sur les sites du Mécanisme, obtenues grâce à des compteurs en ligne, sont à considérer avec une certaine prudence, il n'en demeure pas moins qu'elles donnent une indication de l'utilisation qui est faite du Mécanisme.

19. En 2006, le nombre de personnes qui ont consulté le site du Mécanisme était en moyenne de l'ordre de 340 par mois, passant d'environ 300 en début d'année à 500 environ à la fin de 2006. Sur la même période, le nombre de pages consultées a été de l'ordre de 1 000 par mois avec des pointes en début et en fin d'année. La plupart des personnes qui ont consulté le site du Mécanisme se trouvaient dans des pays d'Europe occidentale et aux États-Unis, mais on a également enregistré un nombre assez important de consultations en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Le nombre de consultations semble culminer au moment des ateliers de renforcement des capacités organisés dans le cadre des activités du PPE-TSE<sup>7</sup>. Cela montre l'importance donnée au Mécanisme en tant que source d'information complémentaire et plateforme de diffusion des résultats des activités entrant dans le cadre de projets, y compris celles entreprises dans celui du PPE-TSE.

20. Des statistiques plus détaillées et actualisées sur l'exploitation du Mécanisme en 2006 et au début de 2007 seront diffusées à la session.

---

<sup>7</sup> Atelier sur les mécanismes institutionnels propices à l'intégration des politiques, Berlin, 23 et 24 janvier 2006, et atelier sur les transports et les modes d'aménagement urbain viables, Tbilissi, 18 au 20 octobre 2006.

### III. EXPLOITATION DURABLE DU MÉCANISME EN 2007 ET AU-DELÀ

21. Pendant la phase expérimentale de 2006, la plupart des travaux concernant le Mécanisme ont été réalisés par des spécialistes de l'informatique à temps partiel aidés, selon les besoins, par du personnel permanent de la CEE. Ils étaient chargés de l'entretien et des réglages des fonctions techniques du Mécanisme et de sa base de données, comme décrit plus haut. Le secrétariat ne disposait pas des ressources nécessaires à l'engagement d'un gestionnaire du contenu.

22. Le portail Web du Mécanisme est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la diffusion d'informations sur toutes les activités du PPE-TSE, comme les ateliers de renforcement des capacités et d'échange d'informations sur les bonnes pratiques destinés à constituer un espace permettant l'échange de données d'expérience et l'accès aux outils mis au point dans le cadre du PPE-TSE (par exemple, la «Panoplie» de moyens d'action dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé), ce qui explique l'importance considérable de la contribution et des réactions des centres de liaison nationaux du PPE-TSE. En outre, il est également particulièrement important qu'ils participent activement à la fourniture et au téléchargement des informations, des données pertinentes et des documents sur les expériences nationales – positives comme négatives – dans les domaines relevant du PPE-TSE et du Mécanisme.

23. L'inauguration officielle du Mécanisme le 6 décembre 2005 a marqué l'achèvement avec succès de la conception, de l'élaboration sur le plan technique et de la mise en œuvre des principales fonctions du Mécanisme. En 2006, les fonctions techniques ont encore été améliorées et leur utilisation rendue plus facile. Il s'agit maintenant de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir l'exploitation continue de ce système en 2007 et au-delà, et pour le faire mieux connaître aux décideurs des pays membres de la CEE et de l'OMS/Europe. Si l'on y parvient, le Mécanisme pourrait alors devenir un outil extrêmement utile pour faciliter les efforts visant à promouvoir des transports viables dans la région paneuropéenne et pour intégrer la protection de l'environnement et de la santé à la politique des transports, en particulier dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE.

24. À cette fin, des efforts supplémentaires seront nécessaires dans les domaines suivants:

#### A. Publicité

25. Il faut faire connaître le Mécanisme aux utilisateurs visés, en particulier dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE. Outre le secrétariat du PPE-TSE, les centres de liaison nationaux ainsi que les délégations envoyées aux conférences et réunions d'experts sur les transports, la santé et l'environnement organisées par l'OMS/Europe et par la CEE jouent un rôle essentiel en la matière en créant des liens vers le Mécanisme sur les sites Web nationaux pertinents et en diffusant des informations sur le Mécanisme lors de manifestations nationales et internationales traitant de ces sujets.

#### B. Fourniture d'informations complètes et à jour

26. Un portail Web comme celui du Mécanisme ne sera fréquenté régulièrement que s'il peut offrir des services ayant une valeur ajoutée par rapport à ceux qui sont proposés par d'autres fournisseurs. Là encore, les centres de liaison nationaux du PPE-TSE jouent un rôle de premier

plan, en tant que principaux fournisseurs de données et d'informations pour le Mécanisme. Ils sont également bien placés pour communiquer d'excellents renseignements ciblés, y compris sur les meilleures pratiques, qui pourraient avoir une influence importante. La simplicité des systèmes de téléchargement automatique du Mécanisme devrait leur faciliter la tâche. Le développement des services en langue russe pourrait aussi contribuer à accroître la valeur ajoutée apportée par le Mécanisme dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE.

### **C. Prestations supplémentaires**

27. Il serait peut-être possible de compléter les fonctions de base du Mécanisme en offrant des prestations supplémentaires, si le besoin s'en fait sentir et si l'on dispose des ressources voulues non seulement pour mettre en place ces prestations mais encore pour assurer leur exploitation continue. À partir des observations reçues et des enquêtes auprès des utilisateurs, on en a déjà retenu certaines, comme les forums électroniques, les bases de données et les statistiques complémentaires, les services de traduction, les programmes de renforcement des capacités et de formation et l'information sur les sources de financement.

### **D. Continuité des opérations**

28. Il ressort de la phase expérimentale de 2006 que l'exploitation d'un tel mécanisme presque totalement automatisé est techniquement viable. Il est toutefois apparu également que l'échange permanent d'informations avec le Mécanisme et le téléchargement de documents à partir de plus de 50 pays, mais particulièrement des pays de l'EOCAC et de l'ESE, nécessitaient plus qu'une machine fonctionnant bien. Ces opérations requièrent la participation active des centres de liaison du PPE-TSE et d'autres fournisseurs d'informations nationaux. Elles requièrent également la présence d'un personnel qui les informe des problèmes et des activités qui apparaissent dans le domaine et leur rappelle qu'ils se sont engagés à collecter et fournir des informations à l'échelon national au profit des autres pays par l'intermédiaire du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE. Au premier rang des priorités à considérer et des défis à relever figure donc toujours l'engagement permanent d'un gestionnaire du contenu.

29. Bien que fortement automatisé, le Mécanisme a besoin d'un minimum de supervision et de maintenance techniques. Toute interruption, même temporaire, des services qu'il peut fournir pourrait paralyser son fonctionnement et compromettre son avenir, car il n'est pas facile de regagner les faveurs d'utilisateurs mécontents.

30. Le Comité directeur, à ses troisième et quatrième sessions, a déjà souligné qu'il était important de fournir les ressources appropriées pour une exploitation durable sur le long terme du Mécanisme, y compris par des donations volontaires, le partage des coûts entre tous les pays membres, l'affectation de fonds provenant des budgets ordinaires ou analogues de la CEE et de l'OMS/Europe, ou une combinaison de ces divers moyens.

31. Comme l'indique le document ECE/AC.21/2006/10 sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail du PPE-TSE, les ressources actuellement disponibles ne permettraient même pas de poursuivre la phase expérimentale du Mécanisme en 2007 en mode «automatique». L'exploitation durable du Mécanisme nécessite des ressources annuelles de

l'ordre de 168 000 à 240 000 dollars des États-Unis, à moins que l'on puisse dégager des ressources internes suffisantes des budgets ordinaires ou analogues<sup>8</sup>.

32. Vu l'incertitude qui règne actuellement quant aux ressources disponibles pour assurer le fonctionnement durable des fonctions de base du Mécanisme et aux prestations supplémentaires susceptibles d'être mises en place, il est souhaitable de prolonger la phase expérimentale et d'utiliser le restant des ressources extrabudgétaires affectées à cette activité. Cela permettrait aussi d'affiner les fonctions techniques du Mécanisme qui, depuis décembre 2005, est exploité «en conditions réelles» et d'installer et de mettre à l'essai certaines prestations supplémentaires.

#### IV. REMERCIEMENTS

33. Il n'aurait pas été possible d'achever la mise au point du Mécanisme dans les délais, de l'inaugurer officiellement en décembre 2005 et de mener à bien la phase expérimentale en 2006 sans les généreuses contributions en espèces et en nature de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse.

#### V. ORIENTATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

34. Le Bureau, à sa cinquième réunion (Rome, 15 décembre 2006), a vu un défi dans le fait de veiller à ce que le Mécanisme demeure un «outil vivant» apportant une valeur ajoutée au travail quotidien de ses utilisateurs et soit en permanence actualisé par ces derniers, notamment les centres de liaison du PPE-TSE. Pour le relever, il faut disposer de ressources humaines et garantir le financement approprié de l'exploitation à part entière du Mécanisme. Au vu des incertitudes actuelles quant aux ressources disponibles pour une exploitation durable du Mécanisme, le Bureau a estimé qu'il fallait prolonger la phase expérimentale en 2007. Il a également souligné qu'il était nécessaire d'engager un gestionnaire du contenu qui se consacrerait au Mécanisme afin de maintenir un flux constant de transmissions et de mobiliser davantage l'intérêt des utilisateurs. Tant que les ressources nécessaires à cet effet ne sont pas assurées, il convient de reporter à plus tard la mise en place de prestations supplémentaires, comme un panneau d'affichage ou un bulletin d'information (ECE/AC.21/SC/2007/2 – EUR/07/5068055/2).

35. En particulier, le Comité directeur pourrait vouloir donner des orientations sur les questions ci-après:

*Publicité:* Comment mieux faire connaître le Mécanisme et encourager son utilisation, en particulier dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE? À sa réunion de décembre 2006, le Bureau a invité le secrétariat à «relancer» le Mécanisme, par exemple au moyen de courriers électroniques et d'une brochure, afin de mieux le faire connaître.

---

<sup>8</sup> Au début de 2005, le secrétariat a estimé que les dépenses annuelles de personnel entraînées par l'exploitation du Mécanisme, si celui-ci était administré par la CEE, s'établiraient entre 168 000 et 240 000 dollars des États-Unis, en fonction des qualifications et de l'expérience des personnes recrutées. Ces estimations étaient fondées sur le coût des services de deux administrateurs (ECE/AC.21/2005/10 - EUR/05/5046203/10).

*Téléchargement des informations:* Comment accroître le nombre et améliorer la pertinence des informations téléchargées, en particulier par les pays, mais également par les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales?

*Fonctions du Mécanisme:* Quels sont les points forts et les faiblesses des fonctions actuelles du Mécanisme et où se situent-ils? Comment faire pour développer davantage ces fonctions? Jusqu'où aller, le cas échéant, dans la mise en place de prestations supplémentaires en complément des fonctions actuelles?

*Exploitation:* Comment assurer l'exploitation durable du Mécanisme en 2007 et au-delà? Il conviendrait d'envisager que ni la CEE ni l'OMS/Europe ne soit en mesure de garantir la poursuite de l'exploitation du Mécanisme à moins d'obtenir les ressources nécessaires à cette fin, dans le cadre des budgets ordinaires ou analogues actuels et/ou moyennant des ressources extrabudgétaires supplémentaires.

36. Enfin, après avoir approuvé la conception, la mise en place, l'application et la phase expérimentale du Mécanisme à ses précédentes sessions, le Comité directeur pourrait approuver les travaux effectués par le secrétariat en 2006.

-----